

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

2. — SELLERIE.



N° 501.015

Joug à bœufs articulé, bi-articulé, extensible, léger et renforcé, à l'usage d'un ou plusieurs de ces animaux, et moyen d'attache du dit joug sur leur tête.

M. DANIEL PEYRIÉ résidant en France (Haute-Garonne).

Demandé le 24 juin 1919, à 16^h 15^m, à Toulouse.

Délivré le 14 janvier 1920. — Publié le 31 mars 1920.

Le joug en question sera dénommé « Le Progrès ».

Le joug léger se compose de deux parties principales, savoir : la carcasse, avec le ou les 5 casques, à rotule permettant aux bœufs les mouvements de la tête dans tous les sens ; son système d'attache.

La carcasse pour joug léger, articulé à deux animaux (fig. 1), est en tôle acier emboutie 10 et rivée avec pièces forgées. Elle se compose d'une traverse principale destinée à recevoir le timon, de deux aubes formant quart de cercle et de deux pièces destinées à recevoir la rotule fixée au casque et dénommées genouil- 15 lères.

La traverse principale se compose de deux pièces tôle acier emboutie évidées avec pattes de fixation aux extrémités, emboîtées ensemble et rivées (fig. 1 bis).

20 Les aubes en tôle acier évidée (fig. 2) sont embouties, elles forment cornière sur les bords. D'une extrémité elles sont fixées aux pattes de la traverse, et de l'autre elles supportent rivées sur la partie formant cornière 25 les deux genouillères (fig. 3) destinées à recevoir la rotule (fig. 4).

Le casque (fig. 2 bis) est en tôle emboutie ou en bois cintré à chaud et façonné. Sur sa 30 partie supérieure ou sommet se trouve fixée la rotule, cette dernière engagée entre les deux

genouillères à l'extrémité du joug et maintenue avec jeu réglable permet aux bœufs tous les mouvements de la tête quels qu'ils soient. Toutefois ces mouvements sont réglables.

Posé sur la tête de l'animal il forme visière 35 de façon à porter par suite le levier bi-tendeur une fois fermé, ainsi que les agrafes des courroies d'attache supprimant les juelles. Enfin, à l'emplacement de chaque tempe du dit, est adapté un dispositif formant excentrique qui 40 permet de régler l'aplomb du casque ainsi qu'à caler ce dernier par rapport au mauvais port des cornes de certains de ces animaux (fig. 3 bis).

Le système d'attache des casques se compose : 45 1° D'un dispositif métallique (fig. 4 bis) bi-tendeur, se fixant par une platine à charnière sur le casque en avant et attenant à la rotule. 2° D'un frontal feutre suspendu à la partie formant visière par quelques mailles Vaucanson. 3° De 50 deux courroies cuir ou tissu imperméabilisé. Un des bouts de chacune d'elles fixé à l'une des agrafes du bi-tendeur AA (fig. 4 bis). Les deux autres bouts de ces courroies, chacun de son côté descend sur la joue du casque, passe 55 derrière celle-ci formant tourillon (fig. 5) et revenant en avant après avoir formé retraite dans le passant fixe du frontal. C'est sur le milieu de celui-ci que ces bouts se croisent et se bouclent l'un sur l'autre de longueur ; cha- 60

cun d'eux s'engage ensuite dans le passant opposé sous lequel il est maintenu, constituant ainsi une boucle très restreinte, aplatie et fermée (fig. 6). Les courroies d'attache sont
5 formées de cuir ou de tissu imperméable, superposées et cousues; cette même fig. 6 représente aussi un casque sur le point d'être assujéti, autrement dit jouclé sur la tête d'un bœuf. Dans cette intention le levier du bi-
10 tendeur est relevé, ainsi que l'indique la fig. 4 *ter* avec plus de détail.

Cette opération faisant passer l'articulation C en avant de l'articulation B, fait avancer du même coup les agrafes A, A jusque sur le
15 bord de la visière D (fig. 4 *ter*). L'appui du frontal contre le front de l'animal ayant produit l'aplatissement de la boucle, il n'y a plus qu'à pousser chacun des côtés latéraux de celle-ci derrière le tourillon lui correspondant et
20 rabattre le levier du bi-tendeur.

Ce rabattement du levier faisant repasser l'articulation C d'avant en arrière de celle B et remonter en même temps les agrafes A, A des courroies dans la position de cette dernière
25 figure, a eu pour résultat de produire la tension simultanée de celle-ci sur le frontal et les cornes de la bête (fig. 6).

Joug renforcé. — Le joug a les mêmes caractéristiques que le joug léger, il diffère de
30 ce dernier en ce que ces deux aubes sont en fer à L formant demi-cercle (fig. 8).

Le casque est en tôle ou bois et muni d'un tourillon dans sa partie latérale droite et
gauche (fig. 9).

Un deuxième arc de cercle fer à L servant de glissière est fixé au casque par ces touril-
35 lons. Ainsi fixé, cette disposition qui détermine le casque à un mouvement d'oscillation simple sur ses axes, porte l'animal qui en est coiffé, puis attelé, à user de la faculté de courber ou
40 de redresser librement la tête (fig. 9 *bis*) ainsi qu'ils sont parfois obligés de le faire, pour monter ou descendre une rampe.

En ce qui concerne le système d'attache, il
45 est le même que celui décrit pour le joug léger (fig. 10 et 11).

Pour le mouvement d'articulation bi-arti-
culé, on remarquera que le demi-cercle fer à L C fixé au casque par ses deux tourillons
50 permettant aux bœufs de courber ou de redresser la tête, est de dimension plus petite que le demi-cercle fer à L du joug.

En engageant donc le fer à L du casque dans celui du joug avec jeu et en le maintenant dans ce dernier par la fermeture d'un
55 verrou à galet, on obtient une glissière permettant au bœuf attelé un mouvement de va-et-vient demi-circulaire de droite ou de gauche. Tout en maintenant le port naturel et vertical
60 quelle que soit la déclivité transversale du terrain où il se trouve (fig. 12), les mouvements d'articulation simple et bi-articulé sont réglables.

La fig. 13 permettra de se rendre compte de la torsion pénible, mais inévitable, à la-
65 quelle sont soumis les bœufs, avec l'emploi du joug rigide traditionnel.

Joug à un animal. — Ce joug est confectionné d'après les mêmes principes que le joug renforcé. Il est métallique, mais il ne se com-
70 pose que d'un seul demi-cercle, avec œil à support de chaque côté, destinés à recevoir les brancards (fig. 14).

Son casque, l'ensemble de ses articulations réglables, tourillons et fer à L ainsi que son
75 moyen d'attache, sont les mêmes que ceux déjà décrits pour le joug renforcé (fig. 14 *bis*).

Le système d'attache a été étudié de telle sorte qu'il puisse se placer indistinctement sur le casque ou sur le joug rigide en remplaçant
80 les jûilles, sans aucune préparation spéciale (fig. 15 et 16). Sa pose est des plus simples et des plus faciles, elle ne nécessite aucune connaissance spéciale: elle peut être effectuée
par toute personne

Le tissu imperméabilisé dont il est parlé dans la description du système d'attache, fait
partie intégrale de toute l'invention qui précède et concerne tous les modes d'attache
d'animaux à des jougs.

Remarque. — Tout cet ensemble, carcasse emboutie ou fers creux à glissière, genouillères, rotule ou articulation universelle, articulation simple ou bi-articulée, casque métallique ou
95 bois, système d'attache ou autre ici décrit est ainsi réuni ou agencé suivant les dispositions qui précèdent, constituant le joug articulé de diverses tailles et forces à un ou plusieurs animaux.

Le joug est fabriqué aussi en joug extensible. 100

RÉSUMÉ.

Le joug articulé de diverses forces et tailles, à un ou plusieurs animaux, objet de l'inven-

tion a été créé de façon à retirer de l'animal travaillant avec aisance, sans torture ni brutalité, le maximum d'effort et de rendement tout en laissant à la tête la liberté de ses mouvements.

Il n'a pas été oublié aussi dans cette invention, les pertes en ouvriers agricoles résultant de la guerre, pertes qui obligent de nombreux vieillards, femmes et jeunes ouvriers agricoles à se remettre au dur labeur des champs et à jouger bœufs et femelles. Travail parfois difficile, sinon impossible avec certaines bêtes difficiles ou impatientes, surtout en raison du temps nécessité par l'enroulement autour de la tête de l'animal des dix mètres de courroies ordinairement employées.

Le joug articulé « Le Progrès » fait disparaître ces difficultés. Les animaux peuvent être jougés par le simple abattage d'un levier et par les plus jeunes et plus faibles ouvriers.

Le présent joug articulé peut être considéré encore comme un auxiliaire puissant de la loi Grammont, surtout dans les campagnes où cette loi n'a point encore étendu son influence salutaire et où l'on est quotidiennement témoin d'actes de brutalités sous diverses formes imposés à ces animaux ne pouvant plus rien au-dessus de leurs forces par les moyens d'attelage dont ils disposent.

D. PEYRIÉ,

rue Saint-Erembert, 6. Toulouse.

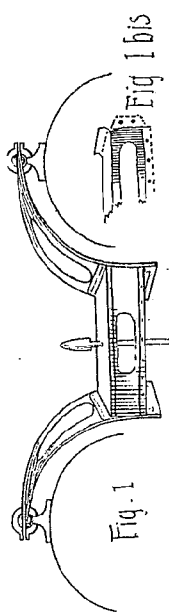


Fig. 1 bis

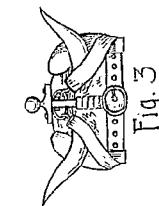
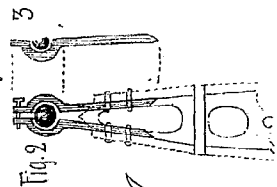
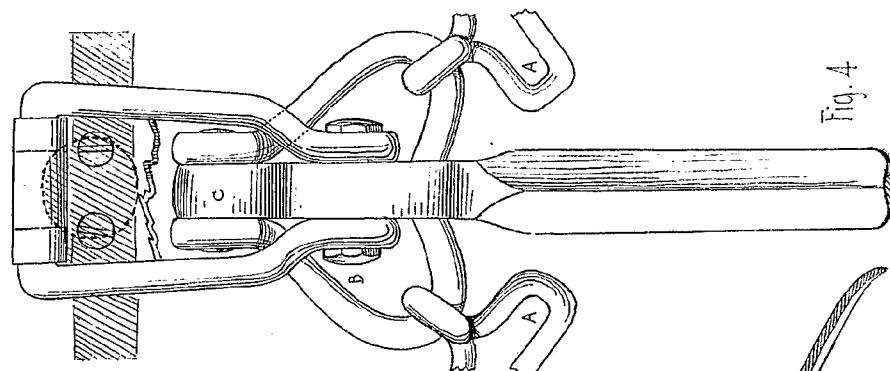
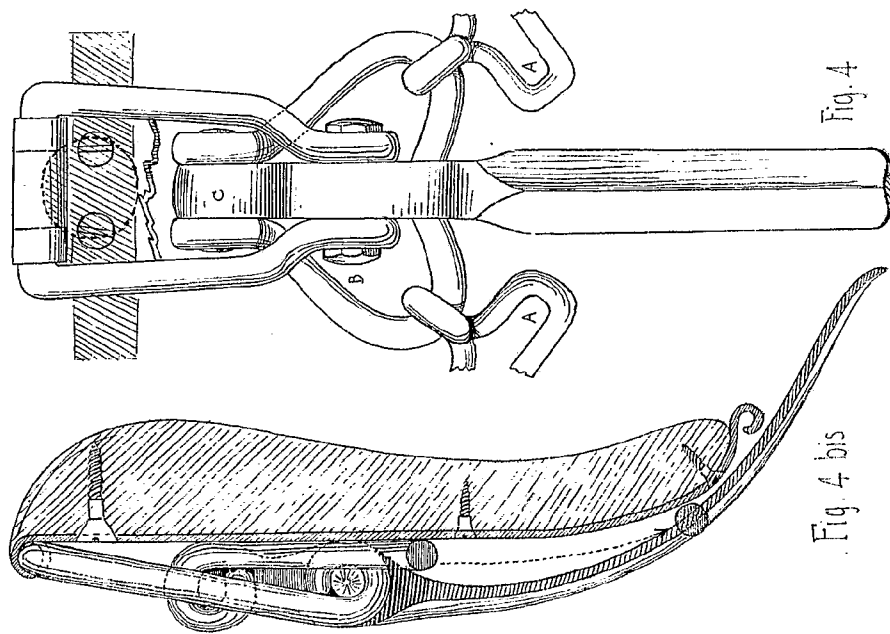
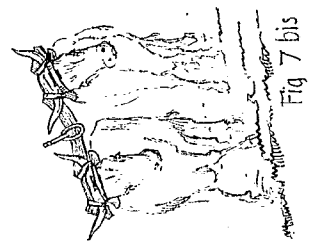
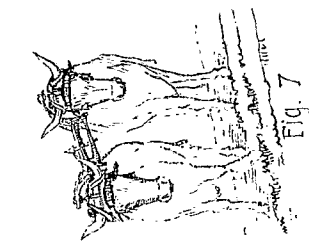
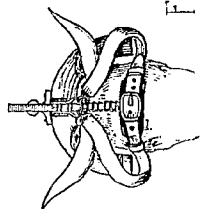
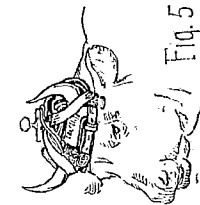
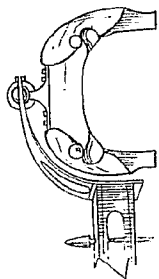
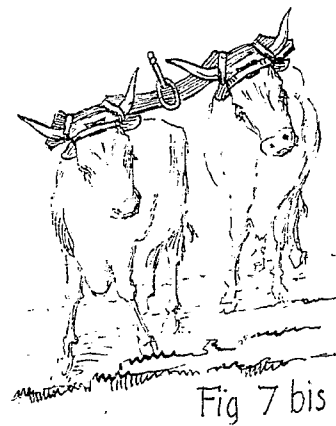
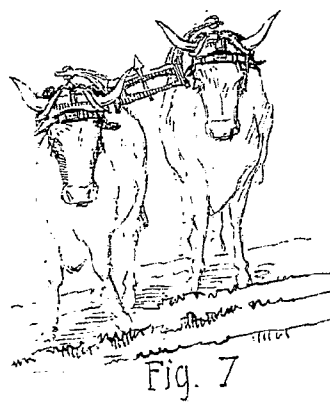
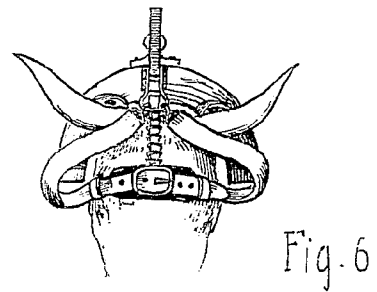
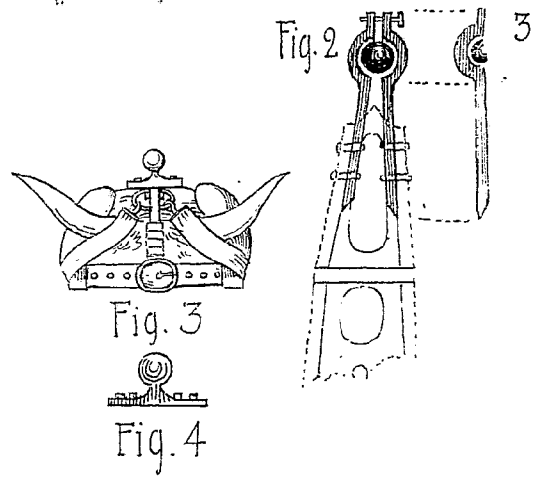
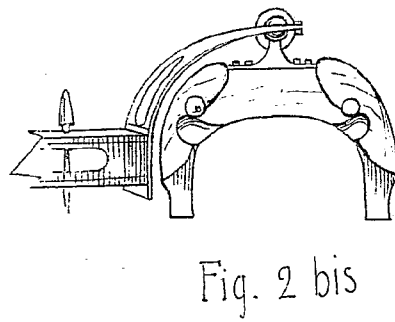
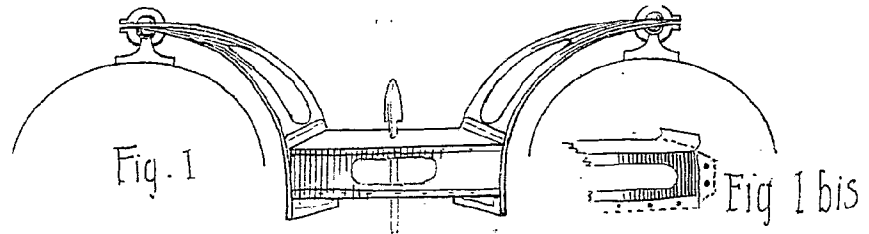


Fig. 2 bis





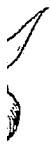
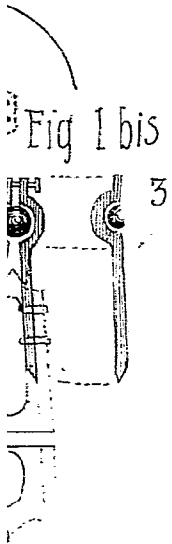


Fig. 6



7 bis

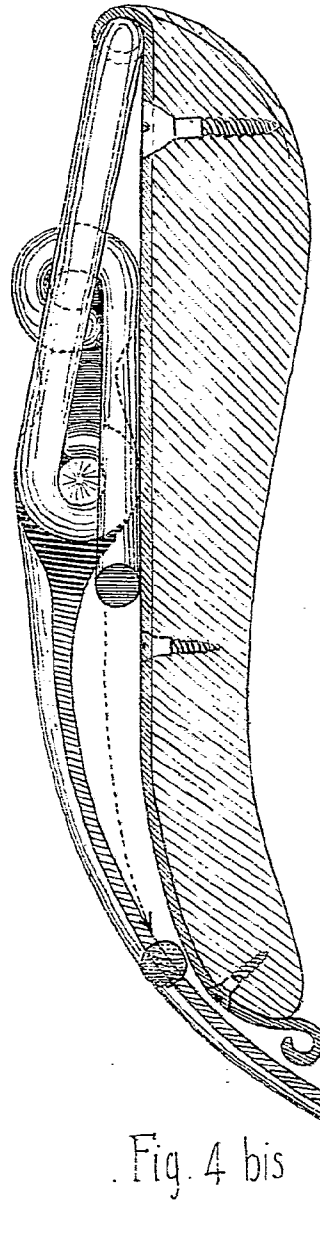


Fig. 4 bis

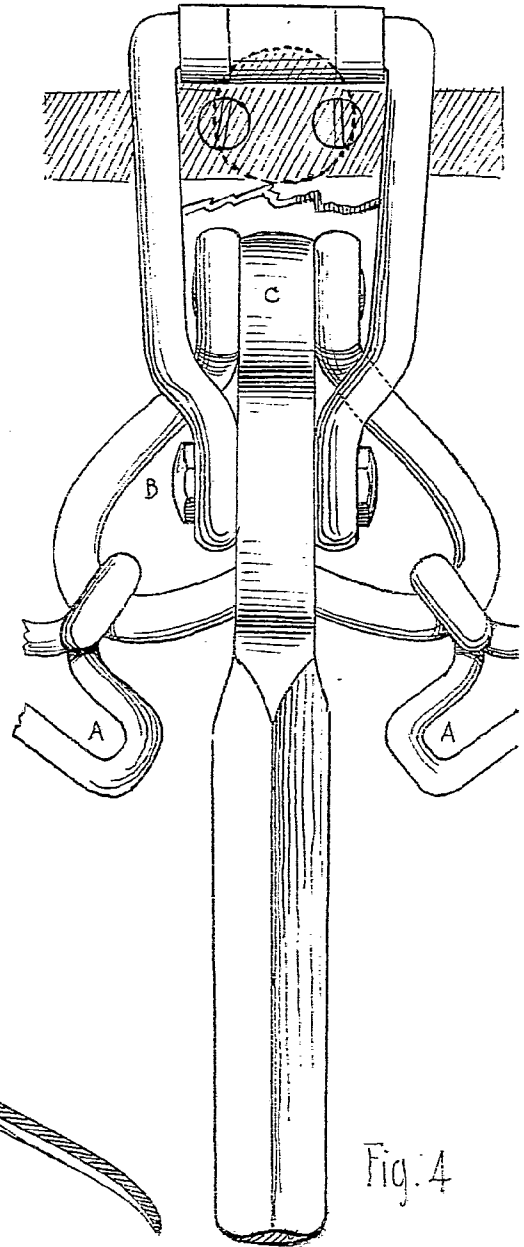


Fig. 4

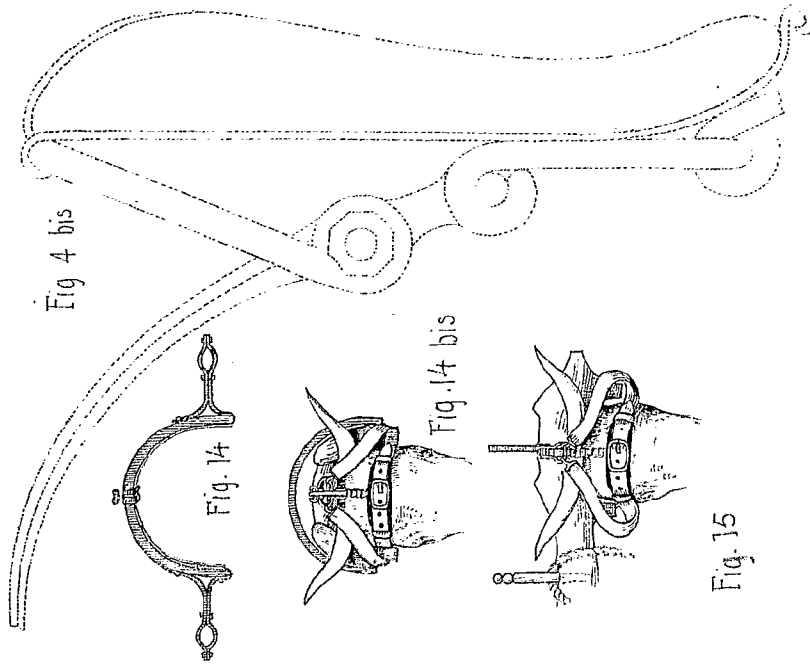


Fig. 4 bis

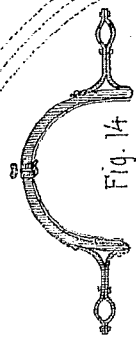


Fig. 14

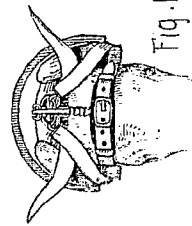


Fig. 14 bis

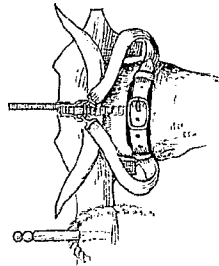


Fig. 15

Fig. 16

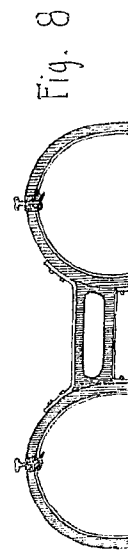
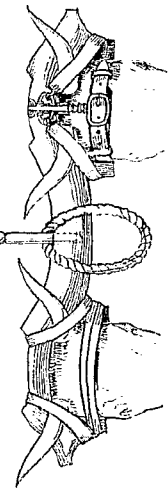


Fig. 8

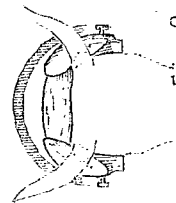


Fig. 9

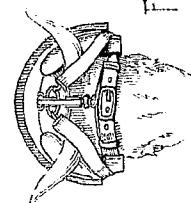


Fig. 9 bis

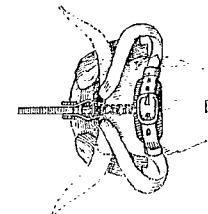


Fig. 10

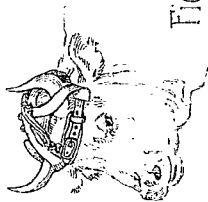


Fig. 11

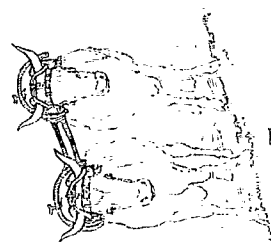


Fig. 12

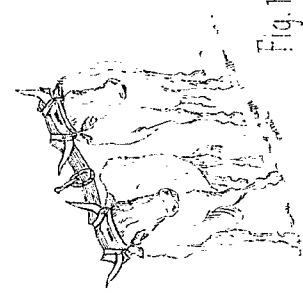


Fig. 13

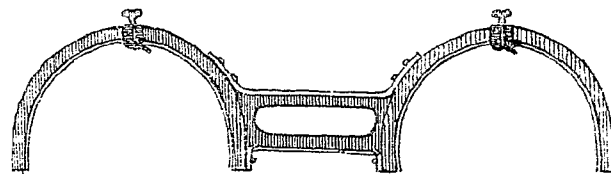


Fig. 8

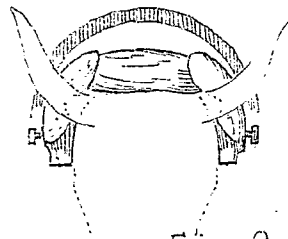


Fig. 9

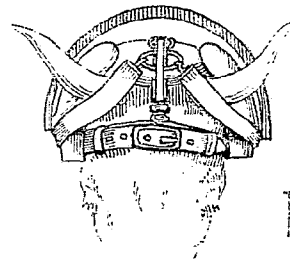


Fig. 9 bis

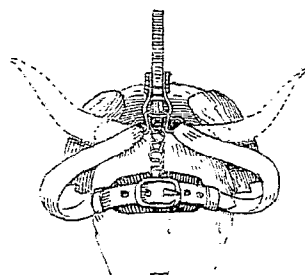


Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12

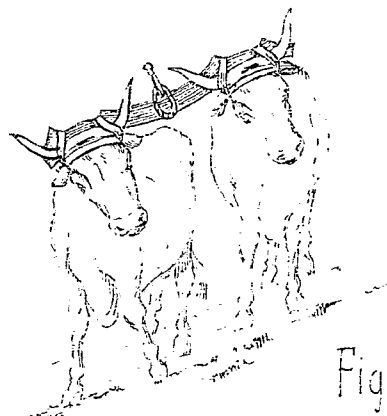


Fig. 13



8

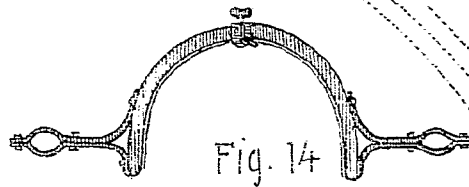


Fig. 14

bis

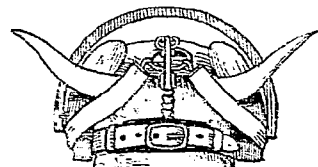


Fig. 14 bis

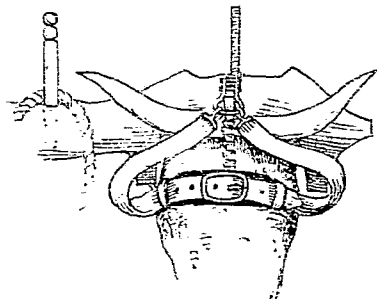
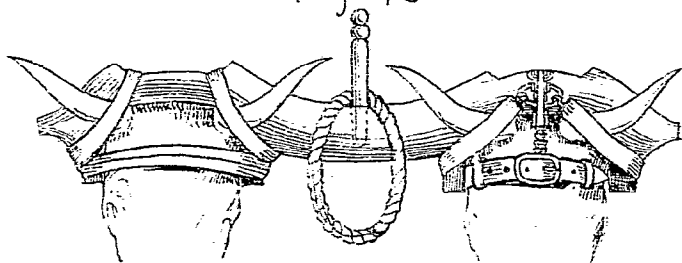


Fig. 15

1

Fig. 16



5

Fig 4 bis

